

Durée : **5** jours soit : **35** heures**Objectifs**

— connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;

— connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

— connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;

— connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Sont notamment visées :

- les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- les procédures d'entrée et de sortie de zone ;

— connaître le rôle des équipements de protection collective. être capable de les utiliser selon les consignes établies. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;

— connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;

— être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;

— connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;

— être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;

— connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- La société FORMATION BOUQUINET utilise des méthodes en exposant, en reformulant, en questionnant, en démontrant, en illustrant et en corrigeant les candidats.
- Presentiel, mise en situation sur plateforme pédagogique avec cas concret adapté à l'activité du stagiaire

Pré requis et public concerné :

- Parler et écrire le français.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23/02/12.
- Ne pas porter de barbe ou être prêt à se raser pour le port des appareils de protection respiratoire

Référent : Formateur en prévention du risque amiante validé par l'INRS Section OPPBTP.

Formation théorique et pratique :

	Identifier les attentes des stagiaires sur la formation
J1 - Matin	Fixer les objectifs, limites, règles de la formation Connaître l'amiante, ses caractéristiques, ses propriétés et son utilisation Connaître les effets de l'amiante sur la santé
J1 - Après Midi	Connaître l'existence des principaux textes relatifs à la prévention du risque amiante et les principales réglementations
J2 - Matin	Appliquer les gestes professionnels permettant de minimiser les émissions de fibres d'amiante Suivre les consignes et les instructions
J2 - Après midi	Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés selon les consignes établies
J3 - Matin	Appliquer les consignes de prévention liée aux risques autre que l'amiante
J3 - Après midi	Mettre en œuvre les moyens de protection collectifs
J4 - Matin	Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets Être capable d'assurer sa décontamination lors de la sortie de zone
J4 - Après Midi	Assurer les opérations de nettoyage et de contrôles dans le cadre de la restitution d'une zone de travail. Identifier les situations anormales et agir en conséquence.
J5 - Matin	Epreuves de validation
J5 - Après-Midi	Epreuves de validation

Validation : En fin de formation, les candidats se voient délivrer une attestation de compétence validé par FORMATION BOUQUINET. Edition de la carte FORPREV si réussite aux examens.



Référent : Formateur en prévention du risque amiante validé par l'INRS Section OPPBTP.

Nombre de stagiaires : 10 Maximum

Le candidat apposera sa signature le matin puis l'après-midi sur un émargement.

Validité : 6 mois. Un recyclage de 14 heures est à prévoir dans les 6 mois.

Temps d'appropriation, d'échanges et évaluation de la satisfaction des stagiaires (15 min)

Évaluation théorique (QCM) et pratique réalisé par une personne qualifiée dénommée "formateur" selon le référentiel des connaissances théoriques et pratiques.